

Shintaïdo Forest asbl – organisation d'événements

Acomptes , annulations, remboursements partiels ou complets

L'organisation des événements Shintaïdo amène l'asbl Shintaïdo Forest à payer des acomptes à l'avance et engage différentes dépenses, et ce, indépendamment de la participation et de l'annulation de la venue des personnes à cet événement.

Annulations

Si les participants doivent annuler leur place réservée pour le stage , il est important de le faire le plus tôt possible, car cela donne à l'asbl Shintaïdo Forest la possibilité soit de céder cette place à quelqu'un d'autre, soit de réduire la taille de l'événement.

Acomptes

Lors de la réservation pour participer à un événement, il sera demandé aux participants de payer un acompte non-remboursable équivalent à environ 20 % des frais d'inscription.

Remboursements

Shintaïdo Forest asbl applique les remboursement des frais d'inscription comme suit :

- Une annulation plus de 4 semaines avant l'événement : remboursement du paiement total des frais d'inscription moins l'acompte.
- Une annulation 1 à 4 semaines avant l'événement : remboursement de 50 % du total des frais d'inscription.
- Une annulation moins d'une semaine avant le début de l'événement : les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

Adaptations

Shintaïdo Forest asbl se réserve le droit de modifier ces conditions de remboursement (les augmenter ou les diminuer) selon deux facteurs :

- pour s'adapter aux politiques d'annulation des lieux loués pour les stages ;
- selon les circonstances exceptionnelles concernant les participants.

Annulation de l'événement

En cas d'annulation de l'événement du fait de l'asbl Shintaïdo Forest les participants reçoivent un remboursement complet des frais d'inscription.